

Document unique d'évaluation des risques professionnels

Nom de l'entreprise : ZM PROTECTION

8 Avenue Henri Barbusse 93000 BOBIGNY

Employeur : DIOMANDE Moustapha

Responsable sécurité : DOH Serge Olivier

Activité de l'entreprise : Formation continue d'adulte aux métiers de la sécurité privée et tertiaire

Nombre de salariés : 03

Personnes de l'entreprise composant le Groupe de travail

- DIOMANDE Moustapha , Président , tél : 0773444348, diomande_mo@yahoo.fr ;
- DOH SERGE OLIVIER , Responsable sécurité , tél : 0628747151, dohsergeolivier@gmail.com ;
- DELAGOULE Daryl, Assistant , tél : 0753731360, delagoule3@gmail.com ;

Organismes extérieurs composant le Groupe de travail

Référent Document unique

La personne désignée comme Référent Document Unique est :

DOH Serge Olivier , Responsable sécurité

tél : 0628747151

e-mail : dohsergeolivier@gmail.com

Documents utilisés pour l'évaluation

- [Plans de prévention](#)

Unités de travail

Unité de travail : Bureau du secrétariat avec des ordinateurs et tables; salles de cours avec des tables

Description : Bureaux pour accueil des apprenants et salles de cours pour dispenser des formations de 25 Mètres carrés

Effectif de l'unité : 28

Risques psychosociaux

Risques liés à l'intensité et à la complexité du travail

Dangers identifiés :

- Exigence d'une réactivité et disponibilité extrême

Facteurs :

- Répétitions d'opérations sous contrainte de temps
- Exigences psychologiques et efforts

Dommages possibles :

- Fatigue,
- hypertension,
- risque cardiovasculaire,
- TMS,
- troubles gastriques, dermatologiques, alimentaires, sexuels ...,
- AVC,
- décès
- Irritabilité, agressivité, anxiété,
- démotivation, perte de confiance en soi,
- dépression,
- épuisement professionnel,
- passage à l'acte suicidaire

Moyens de prévention

Moyens organisationnels :

- Définir les fonctions et les niveaux de responsabilité de chacun
- Définir une charge de travail et des objectifs réalistes
- Anticiper le recours à des ressources supplémentaires
- Sensibiliser le collectif à la prévention du stress au travail et aux addictions
- Permettre aux salariés de prendre des pauses
- Alterner les tâches pour limiter la monotonie

Moyens techniques :

- Adapter le matériel de travail pour alléger la complexité et limiter l'intensité du travail
- Adapter ergonomiquement le poste de travail

Moyens humains :

- Sensibiliser le personnel par des formations individuelles (gestion du stress, management des RPS...)
- Accompagner les salariés en souffrance

Postes de travail concernés par ce risque : Le secrétariat, salles de cours

Risque épidémique (Covid 19)

Dangers identifiés :

- Situation de travail exposant à un risque de transmission du virus : « contact étroit » avec une personne déjà contaminée

Dommages possibles :

- fièvre ou sensation de fièvre et toux
- perte brutale de l'odorat et/ou du goût
- difficultés respiratoires, pouvant mener à une hospitalisation en réanimation et au décès

Moyens de prévention

Moyens organisationnels :

Affichage et communication du Numéro vert 0800 130 000

Télétravail pour tous les postes qui le permettent

Pour les postes non éligibles au télétravail, mise en place des règles de distanciation

Favoriser la communication par courrier électronique, téléphone, audioconférence ou visioconférence

Etablir des procédures pour l'accès des visiteurs et/ou des clients

Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques à disposition de tous

Limiter l'accès aux espaces de convivialité et autres lieux de pauses collectives

Veiller à l'approvisionnement des postes de lavage des mains en savon et en papier à usage unique

Nettoyer régulièrement les surfaces et les lieux collectifs ainsi que les équipements individuels (téléphone, lunettes, bouchons d'oreilles...).

Diffusion des consignes à l'ensemble du personnel et des prestataires extérieurs

Moyens humains :

Gestes barrières

Tousser ou éternuer dans son coude et utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une poubelle fermée

Éviter les contacts physiques (distance minimum 1 mètre)

Fournir des masques au personnel ainsi que des gants à usage unique jetables le cas échéant

Postes de travail concernés par ce risque : Le secrétariat les salles de cours où se déroulent les cours

Actions prioritaires en fonction de la priorisation des risques

Risques liés à l'intensité et à la complexité du travail

Fréquence d'exposition au risque : correspond à un jour par semaine

Degré de gravité : faible

Action prioritaire : étude de la clientèle ou des apprenants , comprendre les attitudes des uns et des autres

Délai pour réaliser l'action prioritaire : a partir de la date de signature DU

Risques liés au Covid 19

Fréquence d'exposition au risque : Plusieurs fois par mois

Degré de gravité : faible

Action prioritaire : le port des masques et des EPI

Délai pour réaliser l'action prioritaire : A partir de la date de signature

Mise à disposition

Ce document unique est mis à la disposition des salariés par le moyen suivant :

- affichage dans l'entreprise

- affichage sur l'intranet

Il est tenu à la disposition :

- du médecin du travail ;

- des agents de l'inspection du travail ;
 - des agents des services de prévention de la Carsat.
-

Mise à jour et actualisation

Ce document unique fera l'objet d'une mise à jour, selon les dispositions de l'article R. 4121-2 :

- annuelle ;
 - lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé, d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail dans l'entreprise ;
 - lorsqu'une information supplémentaire sur l'évaluation d'un risque professionnel dans une unité de travail est recueillie.
-

Fait à BOBIGNY , le 25 juin 2025

Pour l'employeur DIOMANDE Moustapha

BEN MOUSTHAPHA DIOMANDE

25/06/2025

ANNEXES

- Plans de prévention